



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250410-012\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

*Délibération n°012 /2025*

**OBJET : Affectation du résultat 2024**

*L'an deux mil vingt-cinq, et le dix avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le trois avril précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.*

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 09**

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

**Absents : LAMBERT Adrien**

**Absents excusés : FLOQUET Sandra**

**Procuration : Sarah BARBIER pour Sandra FLOQUET**

**Secrétaire de séance : BARBIER Sarah**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12 ;

**VU** le compte administratif de l'exercice 2023 de la commune ;

**CONSIDÉRANT** Que Madame le Maire, Patricia DEAGE, soumet au conseil municipal le rapport suivant : en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de notre commune.

**CONSIDÉRANT** Que l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 s'élève à 263 0234.29€.

**CONSIDÉRANT** que le besoin de financement de la section d'investissement en l'absence de reste à réaliser s'élève à - 430 228.44 € (excédent de financement)

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

- 263 024.29 € en excédent de fonctionnement au 002 ;
- 430 228.44 à la section d'investissement au 001

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 074-217402627-20250410-012\_2025-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'année 2024 au budget primitif 2025 ainsi :

- 263 024.29 € en excédent de fonctionnement au 002 ;
- 430 228.44 à la section d'investissement au 001

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire

Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

